Acte publié et certifié exécutoire le 10/10/2025

MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

n°2025/ 094/2525

Objet : Signature d'un avenant n°2 à l'accord-cadre n° 22042 - MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION, DE L'EXTENSION OU DE LA RENOVATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE DE CABRIÈS

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;
Vu la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° ;
Vu la décision n° 2023/014/2245 du 21 février 2023 attribuant l'accord-cadre n° 22042 au groupement CITTA STRADA pour un montant maximum annuel estimatif de 250 000 € HT, soit 1 000 000 € HT reconductions comprises ;
Vu l'avenant n° 1 signé le 28 mai 2025 portant précision de la répartition annuelle des paiements entre les membres du groupement et fixé à 63% pour CITTA et 37 % pour le cotraitant STRADA ;
Considérant la nécessité d'arrêter les coûts prévisionnels des travaux de chaque opération sur lesquels s'engage le maître d'œuvre et les forfaits définitifs de rémunération (article V.2 du CCAP) sur la base des dernières estimations retenues ;
Considérant que cette modification d'avenant n°2 ne bouleverse pas l'économie générale du marché puisqu'elle n'a aucune incidence financière marché ;

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De signer l'avenant n°2 de l'accord-cadre afin d'arrêter les coûts prévisionnels des travaux et les forfaits définitifs de rémunération avec le groupement CITTA-STRADA, sis 27 boulevard Moncada 13015 Marseille, avec une répartition des paiements comme suit :

	Opération	Coût définitif des travaux	Honoraires totaux	Città	Strada
1	ALSH	4 818 911,54 € HT	375 916,19 €	221 108,66 €	154 807,53 €
2	EGLISE	950 000 € HT	94 900,00 €	67 795,00 €	27 105,00 €
3	PRISON	439 680,15 € HT	42 364,17 €	28 052,58 €	14 311,59 €
4	PISTE	1 268 425 € HT	67 755,42 €	36 181,82 €	15 823,60 €
5	VESTIAIRES	681 502,75 € HT	64 350,00 €	38 967,50 €	25 382,50 €
	TOTAL	8 158 519,44 € HT	645 285,78 €	392 105,56 €	237 430,22 €

ARTICLE 2 : Cet avenant prend effet à compter de sa notification aux titulaires ;
ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au titulaire et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État, ainsi qu'au responsable de la Trésorerie de Berre l'Étang.
ARTICLE 4 : Les services de la commune sont chargés de veiller à l'exécution de la présente décision.
ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 07 OCT. 2025

Le Maire,
Amapola VENTRON

MAIRIE DE CABRIES BOUCHES-DU-RHÔNE 13480

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20251007-DEC_94_2525-DE
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025